

# LE POSTE DE GARDE EST EN GREVE

## POUR VOTRE SECURITE

Depuis des mois, les agents du poste de garde voient leur charge de travail augmenter, sans que leurs effectifs le soient :

- Les « incivilités », les agressions, la violence en général sont plus fréquents, en particulier aux urgences et en psychiatrie, pédopsychiatrie.
- La gestion des parkings prend une part de plus en plus importante de leur temps, avec de fréquents dysfonctionnements qui engendrent aussi de la violence,
- Le contrôle des flux entrées et sorties des entreprises,
- La gestion de la vidéosurveillance qui est techniquement défailante à 80%
- Les contrôles des ouvertures et fermetures des locaux,
- Interventions sur le site de Clémenceau...

### VOTRE SECURITE EST MENACEE

Ils doivent assurer toutes ces tâches sur côte de nacre, (la tour et tous les bâtiments annexes) à trois, mais de plus en plus souvent à deux voire parfois seuls, jours et nuits. Ils assurent aussi une présence d'un agent sur Clémenceau. Depuis les attentats du 13 novembre, la direction leur impose en plus le contrôle des accès au FEH et des rondes supplémentaires sur les parkings, sans aucun renfort.

Souvent à deux, ils ne peuvent intervenir sans prendre de risques, sachant qu'un d'entre eux doit toujours être présent au poste de garde. Au poste de garde, le téléphone, les interphones de commande de barrière sonnent sans arrêt. Les caméras étant hors service, ils ouvrent sans pouvoir rien vérifier.

La vidéosurveillance a été mise en service il y a plusieurs années après plusieurs graves agressions sur les parkings. Elle est à 75% hors service, et de toutes façons, l'agent qui est de permanence au poste est sans arrêt dérangé, il ne peut rien surveiller sérieusement.

Dimanche 6 mars, les agents du DATU ont été victime d'une grave agression (3 blessés). Ils n'ont pu intervenir rapidement, car ils étaient bloqués à filtrer les entrées du FEH consigne leur était donnée de ne pas quitter leur poste, sauf en cas d'incendie. Malgré tout, ils ont pu se libérer, mais sont arrivés sur les lieux après la police...

### VIGIPIRATE : DE LAPOUDRE AUX YEUX !

Pendant que la direction nous impose une présence dans le hall du FEH, une dizaine d'autres entrées sont incontrôlées ou incontrôlables : DATU, hémodialyse, tunnel des ambulances, cour pharmacie parkings FEH, urgences FEH...

Les agents du CHU gèrent les entrées du parking du FEH, de l'hémodialyse sans caméra permettant de savoir à qui ils ouvrent. 80% des caméras de la vidéosurveillance sont hors d'usage.

### LA DIRECTION SE MOQUE DE LA SECURITE DE SES AGENTS

Au cours de la négociation pendant du préavis de grève, la direction leur a déclaré que les soignants faisaient trop souvent appel à eux d'une manière abusive. Les agents ont répondu qu'ils préférèrent être appelés « pour rien plutôt que trop tardivement ». La direction leur propose, pour alléger leur travail :

- de ne plus accompagner les régisseurs à la trésorerie,
- de ne plus accompagner les soignant(e)s de poste d'après-midi (certaines se garent au fin fond des parkings parfois mal éclairés) qui quittent seules tard le soir ou dans la nuit.

## **LA DIRECTION FIXE LE SERVICE MINIMUM A 2 AGENTS**

Par ailleurs, la direction a décrété que le service minimum pendant cette grève serait de deux agents. Ce qui pour nous est irresponsable :

- Cela met dans l'impossibilité d'intervenir efficacement avec un agent bloqué au poste de garde, un autre seul pour intervenir,
- Un minimum de trois est exigé par la réglementation pour favoriser l'arrivée rapide des secours en cas d'incendie,
- d'autre part, la réglementation concernant le droit de grève dans les hôpitaux prévoit que le service minimum doit être l'effectif des dimanches et fériés, lequel est de trois agents.

Pour effectuer le travail à deux pendant la grève, la direction les « soulage » de certaines tâches considérées comme « non prioritaires » qui seront ajournées, exemples cités :

- « Ouverture et fermeture des portes »,
- « Rondes communes (incendie/surveillance) » autrement appelées rondes Vigipirate,
- « Médiations : (néanmoins, en cas d'urgence, une intervention visant à porter assistance pourra être sollicitée) »

L'ouverture et la fermeture des portes sont des points essentiels de la sécurité !!!

Pour le dernier point, c'est un aveu d'ignorance totale de leur travail, qui peut imaginer que les demandes des soignants et des médecins ne sont pas toujours fondées et urgentes.

## **RESULTAT : SERVICE MINIMUM ZERO**

Il n'y aura pas de service minimum. Le service minimum a été établi par note de service datée du 21 avril. Elle a été transmise aux équipes hier 25 avril à 11h 00.

- Des agents en repos ont été assignés. D'autres qui travaillent ne l'ont pas été. (Exemple : 2 agents devant travailler mardi de nuit ont reçu une assignation pour la journée, alors qu'ils sont bien inscrits de nuit sur la note de service). Ils sont assignés à partir de 8h 00, alors que leur service commence à 7h 00.
- La direction n'a assigné que les agents travaillant à côte de nacre, alors que c'est l'ensemble du service qui est gréviste.

## **DES CONDITIONS DE TRAVAIL INDIGNES**

Leurs plannings de 12 heures alterne jours et nuits, mais est sans cesse modifié, leur imposant des périodes de travail illégales (48, voire 60 heures sur une période de 7 jours), des repos insuffisants après les nuits, des week-ends supplémentaires etc.

Les locaux de travail sont neufs et inadaptés. Ils ont été dotés d'équipements obsolètes auxquels sont rajoutés sans arrêt de nouvelles commandes de barrières, des interphones qui sonnent sans arrêt, dix claviers et autant de « souris » sur le pupitre.

Aucune reconnaissance en termes de qualifications professionnelles, rien en primes malgré leurs expositions aux violences et le nombre de blessés lors des interventions concernant des individus violents (patients ou visiteurs)

## **LA GREVE CONTINUE AUJOURD'HUI NOUS VOUS INTERPELLONS**

Le directeur général interpellé au CTE hier matin par les grévistes s'est contenté de répondre que les nouveaux plannings seront étudiés plus tard. Des tenues de travail seront fournies prochainement. La charge de travail sera allégée, quand ? Rien sur la vidéosurveillance et les équipements du poste de garde. Rien que le minimum pour les qualifications. Renforcement des effectifs : exclu.